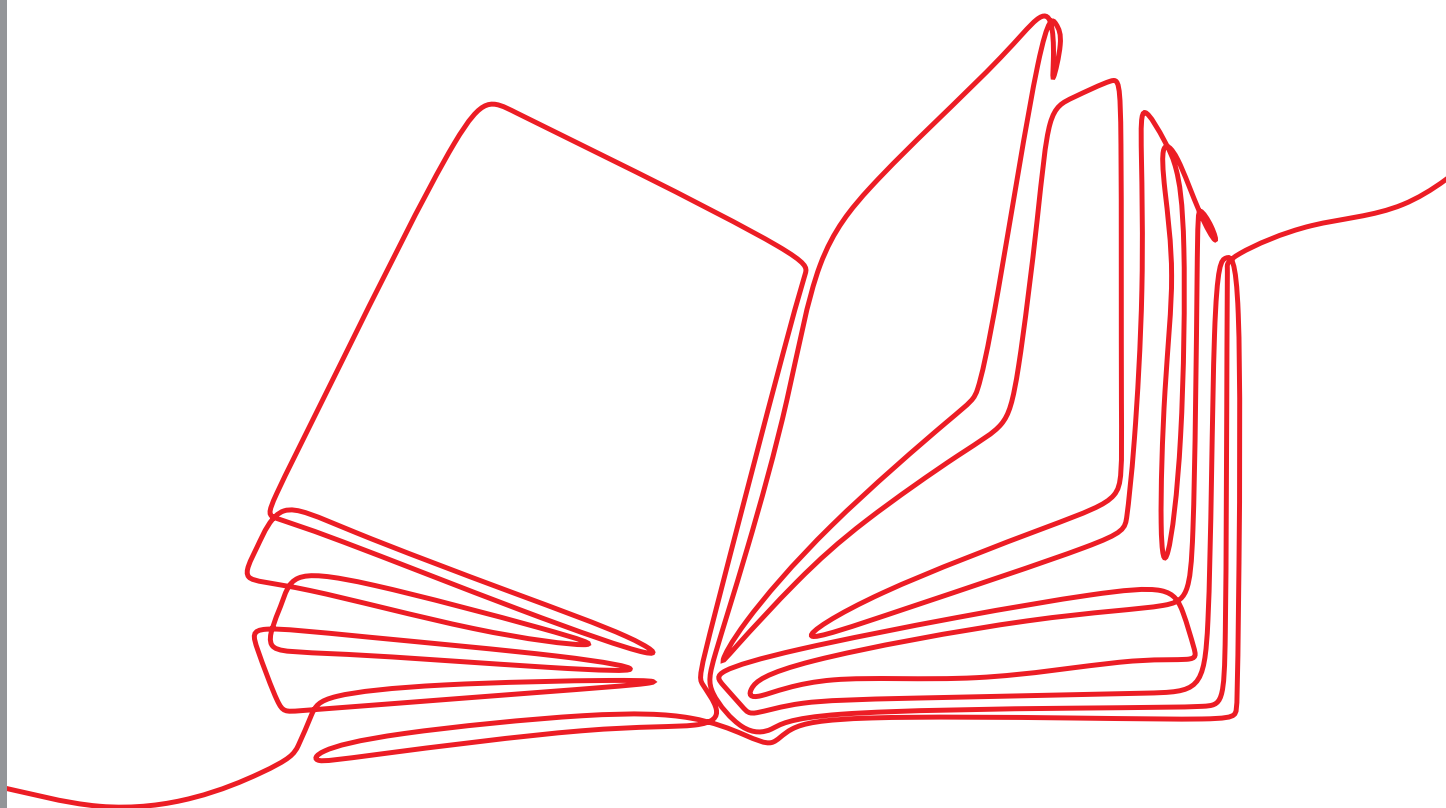


**FACE À LA CRISE,**  
quelle place pour  
les solidarités informelles ?



# # COVID-19 / RELECTURE DE CORPUS : TOUS AUX ARCHIVES !

Malgré une somme considérable d'études qui prévoyaient les conséquences dramatiques d'une pandémie, aucune institution, aucune puissance, aucun État n'a été en mesure d'anticiper les bouleversements dus au Covid-19. Ce qui nous attendait était peut-être trop grand pour être vu, à l'image d'un tableau dont on aurait été trop près.

Multifactorielle, cette crise remet en cause toutes nos certitudes, nos modèles et nos relations. Partout sur la planète, elle nous interroge sur ce que nous voulons pour « l'Après », ce grand flou dans lequel viennent se confondre nos espoirs.

C'est sans doute dans ce type de sentiment d'urgence qu'il devient nécessaire de prendre un pas de recul. Si bien des choses ont changé depuis la propagation d'un virus dans un marché du centre de la Chine, beaucoup avait été pensé, réfléchi et formulé en amont.

Alors qu'on en appelle partout à « l'Après », peut-être devons-nous aussi nous rappeler de « l'Avant ». Sur Millénaire3, un important réservoir de ressources aurait pu rester en sommeil, artificiellement dévalué du fait de l'obligation supposée de tout remettre à plat. Au contraire, nous avons considéré qu'il était temps de nous replonger dans nos précédents travaux, afin d'y trouver de quoi alimenter les réflexions en cours.

C'est dans cette perspective que nous avons élaboré cette série de « relectures de corpus ». Pour chacun de ces travaux, un thème mobilise différents articles de M3, croisés avec des publications externes, afin de vous proposer des clés de compréhension de la situation actuelle.

Santé publique, démocratie, transformations de nos modèles économiques et sociaux, innovations, solidarités informelles, inégalités et sentiments d'injustice, autant de sujets sur lesquels nos contributeurs ont planché, pour vous permettre de découvrir, ou de redécouvrir, toute la richesse des publications prospectives du Grand Lyon.

---

# JUIN 2020

**Métropole de Lyon**

■ **Commanditaire**

Direction de la prospective et du dialogue public  
Nicolas Leprêtre / Eddy Maaroufi / Jean-Loup Molin

■ **Rédaction**

Pierre Grosdemouge,  
membre du réseau de veille de la DPDP

■ **Réalisation**

Nathalie Joly (DPDP)

*Crédits illustration : AdobeStock*

---

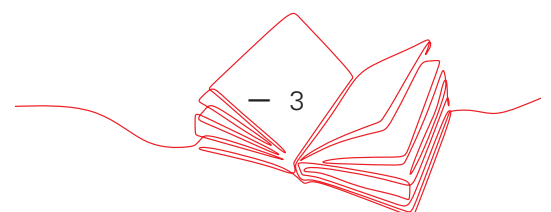
La crise actuelle et ses différents « étages » (sanitaire, économique puis social) interrogent fortement nos conceptions et nos capacités de solidarité. Le rebond économique pourrait ne pas suffire à absorber la forte chute de la production. Réductions d'effectifs, faillites, faibles embauches, économie au ralenti risquent de créer d'importants besoins sociaux face auxquels la Métropole, de par sa compétence sociale, se trouvera en première ligne.

Si la réponse de la collectivité devra massivement passer par ses politiques sociales (versement de minimas, accompagnement, etc.), les besoins risquent de dépasser les capacités des services. Au-delà d'une possible hausse de ses moyens, la collectivité doit donc interroger ses manières de « produire » de la solidarité. Elle pourrait alors être amenée à porter un regard nouveau sur des formes de solidarités peu prises en compte jusqu'à présent : les solidarités dites informelles.

Si les réseaux sociaux numériques (dont nous ne traiterons pas ici) sont souvent présentés aujourd'hui comme une vitrine de mouvements de solidarité spontanée, la notion de solidarité informelle recouvre des phénomènes sociaux plus profonds, plus variés et plus anciens.

Ce type de solidarité est encore mal appréhendé par la Métropole, qui a d'abord envisagé la solidarité comme un effet territorial de la coopération intercommunale et du développement d'infrastructures, puis comme un monopole des politiques sociales. Que sait-on de ces solidarités informelles ? Peuvent-elles participer de la réponse de la Métropole à la crise à venir ? Pourquoi n'ont-elles pas encore de réelle place dans le panorama des actions de solidarité métropolitaine ? Au-delà de la vitrine que constituent les réseaux sociaux numériques, quelles sont les modalités concrètes de déploiement de ces solidarités informelles ?

---



## — Une approche de la solidarité qui évolue avec les compétences métropolitaines

Si l'on observe les travaux publiés sur [Millénaire3](#), on constate que les conceptions de la solidarité se sont accumulées en couches successives, liées à l'évolution des compétences métropolitaines.

### Une solidarité territoriale produite par les infrastructures

Avant que le Grand Lyon n'hérite de la compétence sociale du département (loi MAPTAM), la notion de solidarité est essentiellement abordée sous l'angle de la solidarité territoriale[1]. Comme l'évoquait les [cahiers de prospective](#) rédigés en 2013, à travers les choix budgétaires, la redistribution entre communes, l'implantation d'équipements et de réseaux, l'aménagement, le logement social, la rénovation urbaine et les outils de planification[2] (PLU), [la solidarité est un effet de l'intercommunalité](#) qui doit permettre le soutien des territoires les plus pauvres.

La solidarité est alors également conçue comme résultant du développement économique du territoire, autre levier à la main de la collectivité. Le dynamisme, le rayonnement et l'attractivité devant entraîner la création d'emplois et de richesses à redistribuer, comme l'évoquait dès 2012 le [chercheur Paul Boino](#) [3] dans une interview pour Millénaire3. « Pour qu'un territoire soit solidaire, il faut créer un minimum de richesse, parce que se répartir la pauvreté cela ne mène pas bien loin ... En clair, pour que s'exerce une solidarité, il faut que le territoire soit le plus compétitif possible (...). Cette compétitivité se traduit par des moyens que nous pouvons investir dans notre agglomération (...) L'emploi est à mon avis la première solidarité », déclarait en 2013 [David Kimelfeld](#) [4], alors vice-président du Grand Lyon chargé du développement économique.

Comme le résumait en 2012 [Olivier Landel](#), Délégué général de l'Association des communautés urbaines de France (Acuf) :

« Les cadres des agglomérations eux pensent territoire, mais n'incluent pas dans leur réflexion le volet social. Du coup, ils ont du mal à penser la solidarité en prenant en compte l'habitant, le citoyen, et à intégrer une réflexion sur ce thème au-delà des aspects de solidarité financière ou par les investissements. Ils pensent solidarité entre des personnes morales, et non la solidarité entre ou envers les personnes physiques que sont les habitants. » [5]

### La solidarité produite par les services sociaux, une appropriation de la compétence sociale

Cette vision de la solidarité va être bousculée par la loi MAPTAM (2015) et l'intégration de la compétence sociale. La collectivité s'est alors interrogée sur le fonctionnement de cet outil nouveau, sur les manières de se l'approprier et de lui donner une dimension nouvelle grâce à la dynamique métropolitaine[6], comme l'expliquait l'universitaire [Robert Lafore](#) en 2015.

Ce temps d'appropriation s'apparente à celui qui fut nécessaire aux départements, en 1982. Dans une interview, le sociologue [François Aballea](#) le rappelait : « quand les Conseils généraux récupèrent l'action sociale – qu'ils n'avaient pas spécialement demandée – ce sont des héritiers embarrassés. Ils ne savent pas comment s'y prendre. Il faudra une dizaine d'années pour que leurs compétences de fait recouvrent leurs compétences de droit. » [7]

Ce temps est lié à la complexité propre du champ social, mais aussi à l'acclimatation de cultures professionnelles différentes : entre agents du département et de la communauté urbaine, entre les habitudes d'autonomie professionnelle des travailleurs sociaux et l'institution métropolitaine.[8]

La solidarité pour la Métropole passe alors par l'efficacité et la modernisation des services sociaux. De nombreuses réflexions concernent par exemple l'[accueil des usagers](#) [9], ou la [numérisation des services sociaux](#) [10].

De façon plus réflexive se développent des discussions et controverses autour de la légitimité des aides sociales, de la nécessité ou non d'imposer aux bénéficiaires des contreparties ou de recourir à des contrôles. À côté de la recherche d'un fonctionnement modernisé se dessine ainsi le besoin de construire une position métropolitaine sur la justice des politiques sociales : [quels sont les fondements théoriques des solidarités ?](#) [11] Comment arbitrer entre « assistantat » et « assistance » ? Quel type d'activation des bénéficiaires faut-il mettre en œuvre ? La solidarité repose sur l'outil « politiques sociales » qu'il s'agit de s'approprier, de moderniser, et de rendre signifiant.

### Une réflexion dispersée sur les solidarités informelles

Les solidarités informelles, en revanche, sont moins centrales dans la réflexion métropolitaine. Cela peut se comprendre puisqu'a priori, le soutien des citoyens entre eux, surtout lorsqu'il ne prend pas la forme organisée d'une association, ne concerne pas directement la puissance publique.

Si l'informel, pour des raisons historiques rappelées par le [politologue Philippe Dujardin](#) [12] en 2010, est souvent invoqué à Lyon à propos des réseaux d'affaires ou de notables, cette notion est moins associée à l'idée de solidarité. Ce sont pourtant de nombreux aspects de la solidarité qui peuvent être concernés, et les initiatives spontanées de la population durant la récente crise sanitaire (livraisons de paniers repas, visites à domicile, couture de masques, fabrication de matériel de protection) montrent l'appétence des habitants pour ces formes d'entraide.

## — Quelques approches des solidarités informelles explorées sur Millénaire 3

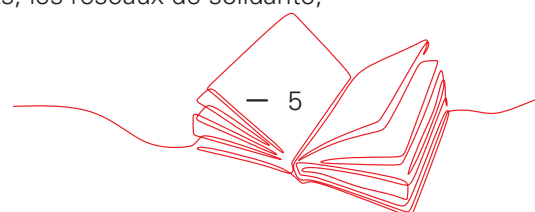
### Solidarités informelles au sein des populations les plus défavorisées

C'est notamment au sein des populations les plus défavorisées qu'ont été explorées ces capacités d'entraide. [Louis Bourgeois](#) [13] montre par exemple que si les populations roms bénéficient fortement de l'action publique, elles doivent également leur survie économique à leurs capacités de développer des formes d'économie informelle :

« Sur les revenus et le volet économique, il y a tout un tas de pratiques différentes : la ferraille, la biffe (récupération de vêtements le matin, nettoyage et revente sur le marché l'après-midi). Souvent ce sont des activités combinées au sein du ménage. Il y a aussi la récupération directe de nourriture dans certains supermarchés, derrière les entrepôts, ou à la fin des marchés, l'activité de mendicité avec ou sans instrument. Souvent ce sont des activités combinées au sein d'un foyer. (...) On voit que pour certains, cela fait 10 ans qu'ils se débrouillent et qu'ils s'en sortent... (...) D'ailleurs dans le secteur de la ferraille comme d'autres (le bâtiment notamment) il arrive fréquemment que des personnes légalisent leur activité par le biais du statut d'auto-entrepreneur notamment. »

Plus largement, ce sont les connexions à un tissu de relations informelles qui permettent à ces populations de produire une partie de leur sécurité économique et sociale :

« Les squats et bidonvilles sont des lieux très connectés à la ville. (...) Il y a une organisation sociale à l'intérieur et il y a une très forte connexion au territoire environnant. Au fur et à mesure, les personnes ont développé leur réseau de subsistance : les distributions de nourriture, de vêtements, les réseaux de solidarité,



les poubelles, les réseaux économiques légaux, illégaux, formels ou non, les réseaux amicaux, la scolarisation, la domiciliation... Donc malgré les expulsions, malgré le "nomadisme forcé" subi par les personnes, elles cherchent à tout prix à ne pas rompre ces liens et ces sécurités. »

La compréhension de ces activités économiques informelles constitue un **enjeu important et complexe** [14]. Il faut distinguer une économie informelle illégale (trafics, fraude...) de formes de trocs ou d'échanges non marchands (échanges de services, réparations, jardins partagés, etc.). La reconnaissance de cette économie peut entraîner la reconnaissance des compétences et de l'activité de populations souvent considérées comme oisives, sans qualifications.

« L'économie informelle a bien sûr une fonction économique, puisqu'elle procure des revenus de compensation à des populations qui sont cantonnées au chômage ou à des emplois à faible revenu (Smig, temps partiel...) ou rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, notamment en période de crise. Mais elle a également une fonction d'intégration sociale locale, en permettant un minimum d'accès à la consommation, mais aussi par les systèmes de troc, d'échanges non marchands qu'elle génère. (...) L'économie informelle peut également être une passerelle pour l'intégration dans l'économie formelle. Cela passe par l'acquisition de compétences transférables à un cadre professionnel : certaines activités informelles peuvent correspondre à des activités de l'économie formelle (la réparation automobile par exemple) et donc fournir des savoir-faire directement transférables. D'autres activités peuvent développer des compétences plus génériques (gestion, organisation, prévoyance, sens de l'initiative...) voire des capacités spécifiques à un cadre informel (créativité, débrouillardise, adaptabilité...) qui deviennent aujourd'hui un atout sur un marché de l'emploi qui valorise de plus en plus l'autonomie, la capacité d'adaptation, l'inventivité. »

Un certain nombre de pays européens (Danemark, Allemagne, Irlande, Suède, Royaume-Uni) ont mis en place des dispositifs de « ponts sociaux », permettant à l'entrepreneur informel allocataire social de conserver le bénéfice de ses droits durant une phase de transition et d'accompagnement spécifique (mentorat, formation, qualification) qui s'inscrit dans la durée longue, plus de deux ans pour le programme « Trading-Test » au Royaume-Uni par exemple, comme je l'indiquais en 2018 avec Anouk Jordan dans les **Tendances prospectives** dédiées à l'économie informelle [15]. Ces solidarités dépassent souvent le cadre local pour inclure des relations « transnationales ». En situation de grande vulnérabilité, ces personnes conservent des attaches dans leurs pays d'origine qui leur servent de « base arrière ». Ils se gardent ainsi la possibilité d'y retourner temporairement si leur insertion échoue, d'emprunter de l'argent ou de demander des services.

« L'État français comme les travailleurs sociaux d'ailleurs ont extrêmement de mal à l'appréhender. Ainsi très souvent les dispositifs mis en place cherchent à fortement limiter, voire interdisent les allers-retours au pays, estimant que ceci est incompatible avec les logiques d'insertion en France. Or quand on se place du point de vue des personnes, ces liens sont extrêmement importants, à la fois du point de vue des relations familiales (comme pour tout un chacun d'ailleurs), mais aussi en termes de sécurité. » [16]

### **Vieillesse : se reposer sur les solidarités familiales ?**

Un autre champ de réflexion concerne les solidarités familiales, par exemple dans le cadre de la prise en charge des personnes vieillissantes. L'hébergement, l'accompagnement des personnes âgées pourraient davantage être du ressort de la famille, qui retrouverait son rôle traditionnel de soutien et « les devoirs liant les membres d'une même famille » [17]. Pour le juriste **Younes Bernand** [18], il peut s'agir d'une nouvelle évolution de la place de la famille dans les solidarités :

« Depuis la Révolution française, notre droit érigeait la solidarité familiale en tant que solidarité première. La solidarité collective était subsidiaire, elle n'intervenait qu'en cas de défaillance de la famille. (...) Il a fallu attendre le préambule de la Constitution de 1946 pour inverser ce paradigme : la solidarité nationale devient un principe constitutionnel. (...) Actuellement, la solidarité nationale, collective, fléchit au profit de solidarités de proximité, collectives ou privées (...). »

Il souligne cependant les risques d'un tel virage : il serait très inégalitaire que la solidarité repose exclusivement sur les familles. Pour L. Viévard, « parler de solidarités familiales nécessite en préalable d'insister sur leur disparité : leur expression est conditionnée aux possibilités des familles, à leur degré d'inclusion sociale, leurs réseaux, etc. (...) Les familles aisées et privilégiées n'exerceront pas le même type de solidarité que les familles en difficulté. (...) Ainsi, la famille deviendrait un relais des inégalités sociales. »

Pour éviter cet écueil, Younes Bernand propose de distinguer, comme le fait la Suède, solidarité matérielle et solidarité affective. En droit suédois, la collectivité prend en charge l'intégralité de la solidarité matérielle, et laisse aux familles la charge de la solidarité affective.

« L'objectif est d'épurer les relations de famille des obligations alimentaires et des questions d'argent. Les enfants et petits-enfants n'ayant à se soucier que du bien-être et des relations affectives avec leurs aînés seraient plus à même de les accompagner en fin de vie ou dans le grand âge. En France, cette question de la fin de vie me semble très mal traitée. Pourquoi ne pas la valoriser comme l'est le début de la vie avec l'octroi de congés maternité et paternité ? »

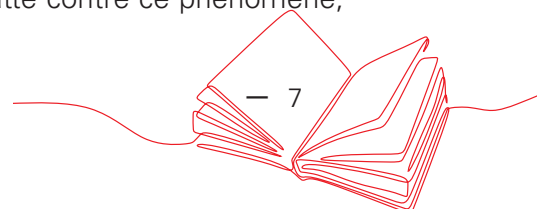
## Retrouver la solidarité des collectifs de travail pour les travailleurs sortis du salariat ?

On sait que les transformations du marché du travail entraînent l'érosion des solidarités professionnelles qu'offrait la société salariale. Intérimaires, livreurs et travailleurs des plateformes numériques, autoentrepreneurs et indépendants sont faiblement syndiqués. Ils ne bénéficient pas non plus de l'entraide quotidienne qu'apporte un collectif de travail. À la précarité du statut s'ajoute celle des liens professionnels.

Ces liens importants, notamment pour échanger des conseils, des opportunités, améliorer ses conditions de travail et résoudre des difficultés, trouvent à se régénérer « par le bas ». Si la construction d'une forme de communauté professionnelle se fait essentiellement à l'occasion de conflits [19], elle apparaît également dans les solidarités informelles qui se développent en marge de ces activités. C'est le cas autour des espaces de coworking par exemple. Interviewé en 2014, [Michael Schwartz](#) [20], créateur de « La cordée » à Lyon insistait sur l'émergence d'un collectif de travail autour de ses lieux de coworking, un « réseau social physique », « communauté de gens bienveillants qui voudraient s'entraider, trouver des compétences, partager des idées, discuter de projets, demander de l'aide le jour où ils en ont besoin, etc. ». Ces lieux permettent une production de sécurités professionnelles indépendantes des statuts comme des employeurs.

## Les solidarités communautaires

L'idée de « communautés » est perçue négativement en France, comme l'opposé de la République « une et indivisible ». Les communautés sont souvent abordées à travers le danger du « communautarisme », notion fortement contestée par les sciences sociales pour son imprécision, comme le rappelait [Cédric Polère](#) dans son étude en 2017 [21]. Dans son texte « Pression normative : l'usage des espaces publics sous pression patriarcale et religieuse » [22], [Ludovic Viévard](#) le soulignait : le rôle des pouvoirs publics est souvent réduit à une lutte contre ce phénomène,





et notamment contre ses manifestations les plus visibles dans l'espace public : l'affichage croissant de signes religieux, l'exercice de pressions normatives liées aux vêtements et pratiques religieux.

Mais pour certains acteurs de terrain, il est possible de valoriser les solidarités communautaires, à condition de sortir de la confusion et de bien distinguer « le communautarisme » - qui est illégitime parce qu'il a pour effet l'exclusion d'individus ou de groupes par rapport à la communauté des citoyens, et les comportements au contraire légitimes, tels les solidarités et fonctionnements communautaires, qui traduisent les liens privilégiés entre des personnes qui ressentent une affinité : « La solidarité envers des personnes dont on se sent proche est un sentiment noble et légitime. (...) Dans notre société où l'on rencontre des difficultés de tous ordres, il est naturel et normal que l'on recherche des liens privilégiés avec des personnes avec lesquelles on se sent en affinité pour des raisons politiques, syndicales, culturelles, sportives, professionnelles, géographiques ou religieuses. Les solidarités ainsi rencontrées permettent une meilleure insertion sociale ». [23]

Pour [Chérif Ferjani](#), politologue [24], « le communautarisme est un repli sur les institutions, les structures, les valeurs, les coutumes de sa communauté d'appartenance ou d'origine, (qui) ne prospère que lorsque la société devient incapable d'offrir des solidarités plus attractives que celles qu'on trouve dans sa communauté. On ne peut pas le combattre par des discours et des attitudes stigmatisant les populations qui y trouvent refuge, faute de mieux ; seules les luttes contre les discriminations et les différentes formes d'exclusion, la défense et la promotion de droits et de services plus épanouissants pour les individus que la chaleur étouffante de leur communauté respective, peuvent le faire reculer. »

## — Comment la puissance publique peut-elle composer avec ces solidarités informelles ?

La solidarité publique s'est développée historiquement contre les limites (financières, inégalitaires, arbitraires, sécuritaires...) des solidarités privées. Elle aide chacun selon des critères explicites et objectifs. Elle rencontre cependant ses propres limites notamment dans les périodes de crise : ses ressources sont dépendantes de la vitalité des revenus formels (impôts, cotisations). Elle peut se trouver dépassée par l'accélération des besoins, et enfin sa neutralité peut s'apparenter à une distance, voire une indifférence, au vécu des individus.

Les solidarités informelles, ancrées dans les communautés de vie et les relations sociales de proximité, peuvent alors être davantage consenties, choisies, et porter plus de sens et d'importance aux yeux des individus. En ce sens, elles peuvent revitaliser l'adhésion des citoyens à des logiques d'entraide.

Pour la sociologue [Claire Autant Dorier](#) [25], il faut moins opposer qu'articuler travail social et solidarités informelles. Cela implique de se mettre dans une nouvelle forme de relation avec les populations, axée sur leurs capacités d'agir d'avantage que sur les réponses à des demandes.

« Aujourd'hui, le travail social est en pleine mutation. Le paradigme de l'action sociale sur les territoires change, il ne s'agit pas seulement de trouver des solutions à des problèmes ou d'apporter une réponse à une demande, mais de partir d'un désir de faire, d'améliorer voire d'anticiper les manques. Travailler avec ces groupes c'est se poser la question de ce qui les intéresse vraiment et ce sur quoi ils ont l'impression de pouvoir agir, sinon c'est peine perdue. (...) En partant de leurs propres dynamiques, on trouve des portes d'entrées sur des questions qui vont les intéresser, sur lesquelles ils vont être concernés. »



On retrouve ici les logiques de travail du développement social, un mode de production de la solidarité régulièrement évoqué dans les réflexions de la Métropole, parfois mis en œuvre mais le plus souvent à la marge, faute de moyens.

De même, les réflexions sur le [community organizing](#) [26] montrent qu'il est possible que les habitants s'organisent pour améliorer leurs conditions de vie à condition que soit mené un travail d'écoute de leurs difficultés et intérêts. À l'opposé d'un travail « de guichet », le « community organizing » demande une forte implication sur le terrain permettant de repérer, dans un quartier donné, les groupes et réseaux existants, et surtout les « leaders » susceptibles de fédérer autour d'eux une action collective. Cette méthode implique également une dimension conflictuelle : il s'agit de repérer les problèmes et les questions importants pour les habitants et d'élaborer sur cette base une interpellation des pouvoirs publics ou privés.

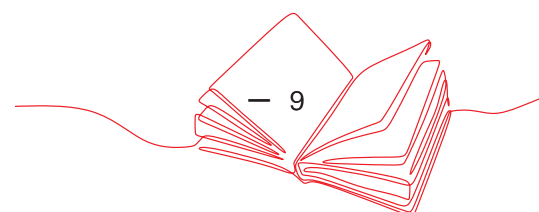
« Cette dimension conflictuelle du community organizing ne doit pas être minimisée : c'est parce que des questions dérangeantes sont soulevées (pour les pouvoirs publics, les autorités locales, les bailleurs...) que les habitants retrouvent le chemin de l'engagement, et parce que des victoires sont remportées (par des actions non-violentes, ludiques et efficaces) que leur investissement s'amplifie. »

Accepter cette dimension conflictuelle, c'est également « faire confiance aux institutions », à leur capacité d'absorber l'expression de revendications même radicales. Pour le politologue [Chérif Ferjani](#) [27], des revendications même « intéressées, permettent d'expérimenter la participation à une vie démocratique qui peut transformer ceux s'y adonnent, même s'ils n'y voyaient, au départ, qu'un moyen pour atteindre des objectifs qui ne sont pas démocratiques. »

Solidarités informelles des populations défavorisées, solidarités familiales, solidarités liées aux nouvelles formes du travail, solidarités communautaires : si la Métropole souhaite intégrer à son logiciel ces formes citoyennes de production de protections sociales et économiques, elle doit prendre la mesure de leur diversité, de leur potentiel et de leurs limites.

Ces formes de solidarité présentent l'avantage indéniable de répondre finement à des besoins sociaux que les approches « de guichet » ou par public méconnaissent. Elles sont fortement mobilisatrices, redonnant du sens à l'entraide et démontrant une efficacité immédiate. Mais elles restent dépendantes de volontés et de moyens privés, inégalement répartis et mobilisables.

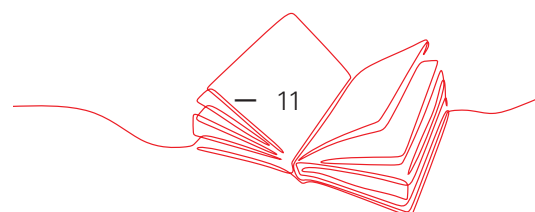
Il n'est sans doute plus possible de tenir à l'écart, notamment en temps de crise, ces formes de solidarité socialement dynamiques et efficaces. La politique sociale a donc tout à gagner à mieux les connaître, à comprendre les besoins qu'elles permettent d'identifier, et à délimiter les champs d'intervention sur lesquels solidarités institutionnelles et solidarités informelles peuvent s'articuler. Mais leur prise en compte ne doit pas aboutir à faire basculer sur les individus toute la production de protection sociale. Les acteurs institutionnels peuvent au contraire faire valoir dans cette articulation leurs vertus propres : capacités opérationnelles et financières, égalité et transparence.



## — Sources documentaires

- [1] Voir par exemple « Une communauté urbaine produit de la solidarité par plusieurs biais », in Grand-Lyon Vision Solidaire, cahier 3, « Communautés urbaines de France - Différentes approches et pratiques de la solidarité », 2014, <https://www.millenaire3.com/publications/Communautes-urbaines-de-France-Differentes-approches-et-pratiques-de-la-solidarite>
- [2] « L'essentiel est peut-être dans les outils de planification », extrait de l'interview de Jacky Darne, Vice-président chargé des finances et de l'évolution institutionnelle (janvier 2013), Cahier introductif GLVS, p.16, <https://www.millenaire3.com/publications/Vivre-ensemble-dans-l-agglomeration-lyonnaise>
- [3] Voir par exemple « Les enjeux de solidarité pour le Grand Lyon » - Interview de Paul Boino, <https://www.millenaire3.com/Interview/2013/les-enjeux-de-solidarite-pour-le-grand-lyon>
- [4] Vice-président du Grand Lyon chargé du développement économique, <https://www.millenaire3.com/Interview/2013/solidarite-et-creation-de-richesse>
- [5] « La solidarité dans les collectivités urbaines » - Interview de Olivier Landel, <https://www.millenaire3.com/Interview/2013/la-solidarite-dans-les-collectivites-urbaines>
- [6] Robert Lafore, « La métropolisation de l'action publique : impacts sur l'action sociale », <https://www.millenaire3.com/ressources/la-metropolisation-de-l-action-publique-impacts-sur-l-action-sociale>
- [7] « Le travail social face à la métropolisation : la question de l'autonomie professionnelle » - Interview de François Aballea, <https://www.millenaire3.com/Interview/2014/le-travail-social-face-a-la-metropolisation-la-question-de-l-autonomie-professionnelle>
- [8] François Aballea, *ibid.*
- [9] « Faut-il satisfaire l'utilisateur ? Quelles méthodes pour prendre en compte le point de vue de l'utilisateur dans les politiques sociales ? », <https://www.millenaire3.com/ressources/2015/faut-il-satisfaire-l-usager>, « L'action sociale & les usagers. Quelles relations ? Quelles perspectives ? », <https://www.millenaire3.com/publications/L-action-sociale-les-usagers>, « Quelles relations Quelles perspectives Patience, prudence et petit pas » - Œuvre illustrée sur le sens du travail social et médico-social, <https://www.millenaire3.com/carrousel-de-mise-en-avant/Patience-prudence-et-petit-pas>, « Modernisation de l'action publique : l'expérience usager au cœur de la relation avec l'administration, Interview de Laure Bonneval (SGMAP), <https://www.millenaire3.com/Interview/2015/modernisation-de-l-action-publique-l-experience-usager-au-coeur-de-la-relation-avec-l-administration>, « L'action sociale & les usagers. Quelles relations ? Quelles perspectives ? », <https://www.millenaire3.com/ressources/l-action-sociale-les-usagers-queles-relations-queles-perspectives>
- [10] « Des initiatives qui font du numérique un levier à l'inclusion et à l'accès aux droits », <https://www.millenaire3.com/carrousel-de-mise-en-avant/des-initiatives-qui-font-du-numerique-un-levier-a-l-inclusion-et-a-l-acces-aux-droits>, « Le travail social et médico-social à l'heure du numérique », <https://www.millenaire3.com/ressources/Le-travail-social-et-medico-social-a-l-heure-du-numerique>, « les Promeneurs du Net : travailler avec le numérique sans couper les liens humains », <https://www.millenaire3.com/Interview/les-Promeneurs-du-Net-travailler-avec-le-numerique-sans-couper-les-liens-humains>
- [11] Ludovic Viévard, « Les fondements théoriques de la solidarité et leurs mécanismes contemporains », <https://www.millenaire3.com/ressources/Les-fondements-theoriques-de-la-solidarite-et-leurs-mecanismes-contemporains>
- [12] « Identité de Lyon à travers son histoire politique, religieuse et sociale » - Interview de Philippe Dujardin, <https://www.millenaire3.com/Interview/2010/l-identite-de-lyon-a-travers-son-histoire-politique-religieuse-et-sociale>
- [13] « Les "roms" et le sans-abrisme » - Interview de Louis Bourgois, <https://www.millenaire3.com/Interview/Les-roms-et-le-sans-abrisme>

- [14] Pierre Grosdemouge, « Au-delà des indicateurs habituels », Quelques exemples de ce que les enquêtes sociologiques peuvent nous apprendre sur les habitants des quartiers populaires, <https://www.millenaire3.com/ressources/mieux-connaître-les-habitants-des-quartiers-populaires>
- [15] Anouk Jordan, Pierre Grosdemouge, « L'économie informelle, Tendances prospectives », <https://www.millenaire3.com/ressources/L-economie-informelle>
- [16] Louis Bourgois *ibid.*
- [17] Ludovic Viévard, « Les fondements théoriques de la solidarité et leurs mécanismes contemporains », <https://www.millenaire3.com/ressources/Les-fondements-theoriques-de-la-solidarite-et-leurs-mecanismes-contemporains>
- [18] « Évolution des solidarités familiales face aux mutations de la famille et au vieillissement ». Interview de Younes Bernand, <https://www.millenaire3.com/Interview/2012/evolution-des-solidarites-familiales-face-aux-mutations-de-la-famille-et-au-vieillissement>
- [19] Voir Sarah Abdelnour et Sophie Bernard. « Communauté professionnelle et destin commun. Les ressorts contrastés de la mobilisation collective des chauffeurs de VTC », *Terrains & travaux*, vol. 34, no. 1, 2019, pp.91-114. <https://www.cairn.info/revue-terrains-et-travaux-2019-1-page-91.htm>
- [20] « Innovation : la cordée, un modèle de coworking basé sur la confiance et la collaboration », Interview de Michael Schwartz, <https://www.millenaire3.com/Interview/2014/innovation-la-cordee-un-modele-de-coworking-base-sur-la-confiance-et-la-collaboration>
- [21] « Le communautarisme religieux », Cédric Polère, <https://www.millenaire3.com/ressources/le-communautarisme-religieux>
- [22] Ludovic Viévard, « Pression normative : l'usage des espaces publics sous pression patriarcale et religieuse », in *Comprendre les rapports entre les femmes et les hommes dans la société et le rôle des pouvoirs publics*, <https://www.millenaire3.com/ressources/Rapports-Femmes-Hommes-tendances-debats>
- [23] « Ligue de l'enseignement, 2012 », in *Le communautarisme religieux*, Cédric Polère, *ibid.*
- [24] « Le projet de création de la grande mosquée de Lyon », Interview de Chérif Ferjani, <https://www.millenaire3.com/Interview/2008/le-projet-de-creation-de-la-grande-mosquee-de-lyon>
- [25] « L'action communautaire outil pour refonder l'intervention sociale de proximité », Interview de Claire Autant Dorier, <https://www.millenaire3.com/Interview/L-action-communautaire-outil-pour-refonder-l-intervention-sociale-de-proximite>
- [26] Pierre Grosdemouge, « Au-delà des indicateurs habituels », Quelques exemples de ce que les enquêtes sociologiques peuvent nous apprendre sur les habitants des quartiers populaires, <https://www.millenaire3.com/ressources/mieux-connaître-les-habitants-des-quartiers-populaires>
- [27] Chérif Ferjani, *Op.cit.*



---

**WWW.**

**RETROUVEZ  
TOUTES LES ÉTUDES SUR**

**MILLENAIRES.**

**COM**

MÉTROPOLE DE LYON  
DIRECTION DE LA PROSPECTIVE  
ET DU DIALOGUE PUBLIC  
20 RUE DU LAC - 69399 LYON CEDEX 03